



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION,
DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION
SERVICE DU SECRETARIAT GÉNÉRAL

1010 BRUXELLES
C. A. E. - BD PAUL HENRI SPAAK, 19 - BTE 0
TEL. 210 65 11
TELEX : EDUNAT 64566 B
TELEFAX : 210 65 39

A rappeler dans la réponse

GR/Soccirc

18942

A 133

Aux chefs des établissements
de l'enseignement secondaire
et fondamental
organisé et subventionné par la
Communauté française

A l'attention des enseignants
coordinateurs des activités
européennes dans ces
établissements

Aux services d'inspection
de ces établissements

A la Direction générale
de l'Enseignement secondaire

A la Direction générale
de l'Enseignement fondamental

Aux associations de parents

**Obj.: Mise en oeuvre du programme SOCRATES de l'Union européenne et appel
aux candidatures pour les partenariats scolaires.**

**les visites préparatoires d'enseignants
les visites d'étude de chefs d'établissements
les échanges d'enseignants (ex-action TEX)
l'accueil d'assistants de langues**

La présente circulaire a pour but d'informer les établissements d'enseignement
secondaire et fondamental sur les possibilités offertes par le nouveau programme
d'action communautaire SOCRATES pour l'année scolaire 1995-96. Elle en expose
brièvement la philosophie et les objectifs, décrit succinctement les actions intéressant
ces établissements et comporte un talon-réponse permettant aux intéressés d'obtenir
tous les détails nécessaires pour poser dès le mois de juin 1995 leur candidature à
une aide financière.

activités européennes à l'établissement d'accueil, notamment en tant que personne ressource dans l'élaboration de projets éducatifs bi- ou multilatéraux, partant du principe que la dimension européenne et ses prolongements concrets sont désormais systématiquement partie intégrante de la formation de tout enseignant et de tout apprenant.

APPEL URGENT AUX CANDIDATURES POUR 1995-96

L'année scolaire 1995-96 sera une année transitoire, le programme n'atteignant sa vitesse de croisière escomptée que dès 1996-97; en effet, la mise en oeuvre d'actions nouvelles parfois complexes, de nature multilatérale, exige du soin et du temps. Cependant, afin de lancer un certain nombre de projets à la rentrée scolaire prochaine, il est fait appel aux établissements pour pouvoir identifier dès à présent (avant le 30 juin 1995):

- des écoles souhaitant devenir - ou rester - **coordinatrices d'un partenariat scolaire multilatéral** (PEE en gestation ou existant);
- des écoles souhaitant **faire partie d'un PEE** (en tant que membre "simplement" participant);
- des **enseignants** désireux de se rendre en **visite préparatoire** en vue de mettre sur pied un PEE;
- des **chefs d'établissements** désireux d'effectuer une **visite d'étude** dans un établissement partenaire, dans le cadre d'un PEE en voie d'élaboration;
- des **enseignants** souhaitant effectuer un **échange** (ex-action pilote TEX);
- des écoles désirant **accueillir un assistant de langue**.

Les établissements intéressés sont invités à remplir et envoyer le talon ci-après.

Les documents et guides détaillés élaborés par la Commission de l'Union européenne (vade-mecum général et guides du candidat par chapitre du programme) sortiront bientôt de presse et seront mis immédiatement à la disposition des milieux éducatifs.

Toute correspondance et/ou demande d'information détaillée est à adresser à l'

Agence intégrée des Programmes européens
Place Surllet de Chokier 15-17
1000 BRUXELLES
Tél. 02.221 89 38 Fax 02.221 89 23

Le Secrétaire général



Jean MAGY

LE PROGRAMME SOCRATES

Le programme d'action communautaire SOCRATES a été adopté par décision du Parlement et du Conseil du 14 mars 1995 pour une période d'application allant de 1995 à 1999.

Ses objectifs consistent à

- assurer la continuité des programmes ERASMUS et LINGUA, des actions pilotes PARTENARIATS SCOLAIRES MULTILATERAUX et ECHANGES DE PROFESSEURS tout en élargissant le champ d'application de certaines actions à tous les niveaux d'enseignement (maternel, primaire, secondaire, supérieur, éducation des adultes);
- donner aux jeunes la chance d'acquérir une connaissance personnelle d'autres pays européens et accroître ainsi leur accès aux possibilités d'apprentissage disponibles dans l'ensemble de l'UE;
- promouvoir, dans le cadre d'une vaste stratégie, le concept de l'apprentissage tout au long de la vie en fournissant un cadre de coopération européenne, notamment en matière de systèmes d'enseignement, d'apprentissage des langues, de formation des enseignants.

Les grandes actions du programme concernent

- l'enseignement supérieur (ERASMUS)
- l'enseignement scolaire - fondamental et secondaire (COMENIUS)
- la promotion des compétences linguistiques (LINGUA)
- l'éducation ouverte et à distance
- l'échange d'informations et d'expériences

ACTIONS S'ADRESSANT A L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET FONDAMENTAL

1. COMENIUS

COMENIUS constitue la principale innovation du programme; il contient une série d'actions visant à stimuler la coopération entre écoles, à y accroître la dimension

européenne, à développer de nombreux aspects de la profession d'enseignant, et groupées essentiellement autour des **partenariats entre établissements scolaires** (projets éducatifs européens / PEE).

Un PEE a pour objectif de développer un ou plusieurs sujets d'intérêt européen (patrimoine culturel, environnement, histoire, sciences et technologies, arts, etc ...) grâce à des activités éducatives permettant aux enseignants de diverses matières une approche interdisciplinaire et transnationale des sujets traités.

Cette action de collaboration inter-établissements multilatérale (3 partenaires minimum) comporte les mesures de soutien suivantes:

- des visites préparatoires pour enseignants (1 semaine maximum), permettant à ceux-ci d'amorcer l'élaboration du projet en bonne collaboration avec leurs collègues étrangers;
- des échanges d'enseignants (de 2 à 3 semaines) destinés à renforcer le projet, en assurant la transmission de son contenu chez les partenaires (ex-action TEX);
- des visites d'étude pour les chefs d'établissements, permettant à ces derniers de visiter les écoles partenaires, d'approfondir leur connaissance des autres systèmes d'enseignement et de suivre le cheminement du projet commun;
- une aide financière au projet afin de couvrir certains frais de fonctionnement propres à celui-ci (rencontres de coordinateurs, élaboration et échange de matériel pédagogique, communication électronique et contact entre participants, etc ...).

2. LINGUA

Ces mesures assurent pour l'essentiel la poursuite et le développement des actions 1 et 4 du précédent programme LINGUA, auxquelles s'ajoute à présent un échange d'assistants en langues étrangères à destination des établissements d'enseignement.

Les actions visant à la promotion des compétences linguistiques sont les suivantes:

- bourses pour des séjours de **formation continue à l'étranger** à l'intention des professeurs de langues (ex-action 1A Lingua);
- aide aux échanges dans le cadre de **projets éducatifs conjoints** (PEC, ex-action 4 Lingua) pour élèves à partir de 16 ans;
- **une action nouvelle**: périodes d'assistantat à l'étranger pour les futurs professeurs de langues (de 3 à 8 mois). il s'agit de donner aux participants la possibilité d'enrichir leurs connaissances linguistiques par un séjour d'immersion dans le pays dont ils enseigneront la langue, et de donner aux élèves du pays d'accueil l'occasion d'un contact avec un locuteur natif, tout en stimulant leur intérêt pour le pays d'origine de l'assistant (formule qui a fait ses preuves dans le cadre de maints accords bilatéraux). Ces assistants joueront également un rôle important dans le développement des

PROGRAMME SOCRATES

(enseignement secondaire et fondamental)

DEMANDE DE FORMULAIRES DE CANDIDATURE

(Y COMPRIS INFORMATION DETAILLEE SUR LES ACTIONS
ET SUR LES MODALITES DE PARTICIPATION)

Je souhaite obtenir les formulaires de candidature concernant les actions suivantes:

- projets éducatifs européens (PEE), comprenant les visites préparatoires pour enseignants et les visites d'étude pour chefs d'établissements
- échanges d'enseignants (ex-action pilote TEX)
- accueil d'un assistant de langue

Nom

Prénom

Qualité/fonction à l'établissement

Nom de l'établissement

Adresse complète

Téléphone

Fax

Date et signature

A envoyer à l'Agence intégrée des Programmes européens
Place Surllet de Chokier 15-17 1000 BRUXELLES
Tél. 02.221 89 38 Fax 02.221 89 23